Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_319-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_319_020_4.1 : Tableau des effectifs au 31 décembre 2025 et suppression de postes au tableau des effectifs

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à une révision du tableau des effectifs de Couesnon Marches de Bretagne et de procéder à la suppression de certains postes n'ayant plus de raison de figurer au tableau des effectifs (motifs : mutations, démissions, avancements…)

Vu l'article L 542-2 du Code général de la fonction publique, Il précise que les membres du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable à la suppression des postes présentés ci-dessous lors de la séance du 4 décembre 2025 :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_319-DE

GRADE	Temps de travail	Missions du poste	Motifs de suppression	Conséquences
Rédacteur Principal Territorial de 2ème classe	35 H	Responsable Communication	Agent parti en mutation dans une autre collectivité	Nouvel agent recruté sur un grade de rédacteur
Ingénieur Principal	35 H	Agent du service Environnement	Agent intégré depuis le 01/08/2025 dans sa collectivité de détachement	Agent détaché depuis le 01 juin 2019
Ingénieur Principal	35 H	Chargé de Mission SIG	Agent intégré depuis le 01/10/2025 dans sa collectivité de détachement	Agent détaché depuis le 01/09/2023
Adjoint technique principal de 1ère classe	35 H	Agent de voirie	Agent ayant bénéficié d'une promotion interne	Agent nommé sur le grade d'Agent de Maîtrise suite à promotion interne catégorie C
Agent Social Principal 1ère classe	35 H	Responsable du Multi-accueil l'Ilôt Calin	Agent nommé sur un autre grade suite à réussite au concours	Agent nommée sur le grade d'Educatrice de Jeunes Enfants Catégorie A
Agent Social Principal 2è classe	35 H	Agent Petite Enfance	Agent ayant démissionné	Pour le remplacement sur ce poste un agent contractuel a été recruté
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35 H	Agent Médiathèque	Agent intégré depuis le 01/05/2025 dans sa collectivité de détachement	Agent détaché depuis le 01/05/2024
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	35 H	Agent Médiathèque	Agent ayant bénéficié d'une promotion interne	Agent nommé sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine catégorie B
Adjoint d'animation	35 H	Responsable de la ludothèque	Agent nommé sur un autre grade suite à réussite au concours	Agent nommé sur le grade d'animateur territorial catégorie B

Monsieur Olivier GAIGNE précise que, lors de leur réunion en date du 4 décembre 2025, les membres du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable à la suppression des postes présentés ci-dessus.

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des Ressources Humaines, propose :

- **D'approuver sur la suppression au 1er janvier 2026 des postes tels que présentés ci-dessus dans le tableau des effectifs**

Vu l'article L.542.2 du Code Général de la Fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 décembre 2025,

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT